

Sainte-Marguerite : la DDE exige la démolition d'un cabanon

*C'est la première fois que l'État reconnaît l'existence de constructions illicites sur l'île
Un signe de la volonté de régulariser des pratiques dénoncées depuis des années ?*

C'EST sans doute la première véritable concrétisation de l'action entreprise par l'Association de défense du patrimoine et du site de l'île Sainte-Marguerite. Depuis des années, son président Jacques Murisasco dénonce plusieurs constructions illicites de cabanons sur l'île (extensions, fermetures, modifications...). Au grand dam de certains qui ne voient dans cette lutte qu'un esprit revancharde depuis que le président de l'association a été obligé de quitter le cabanon qu'il occupait dans le fort.

Mais aujourd'hui, c'est la Direction départementale de l'équipement (DDE) qui donne raison à Jacques Murisasco en confirmant l'existence d'irrégularités. En effet, elle a ordonné la démolition d'une partie d'un des cabanons situé sur le domaine public maritime et proche du restaurant l'Escale.

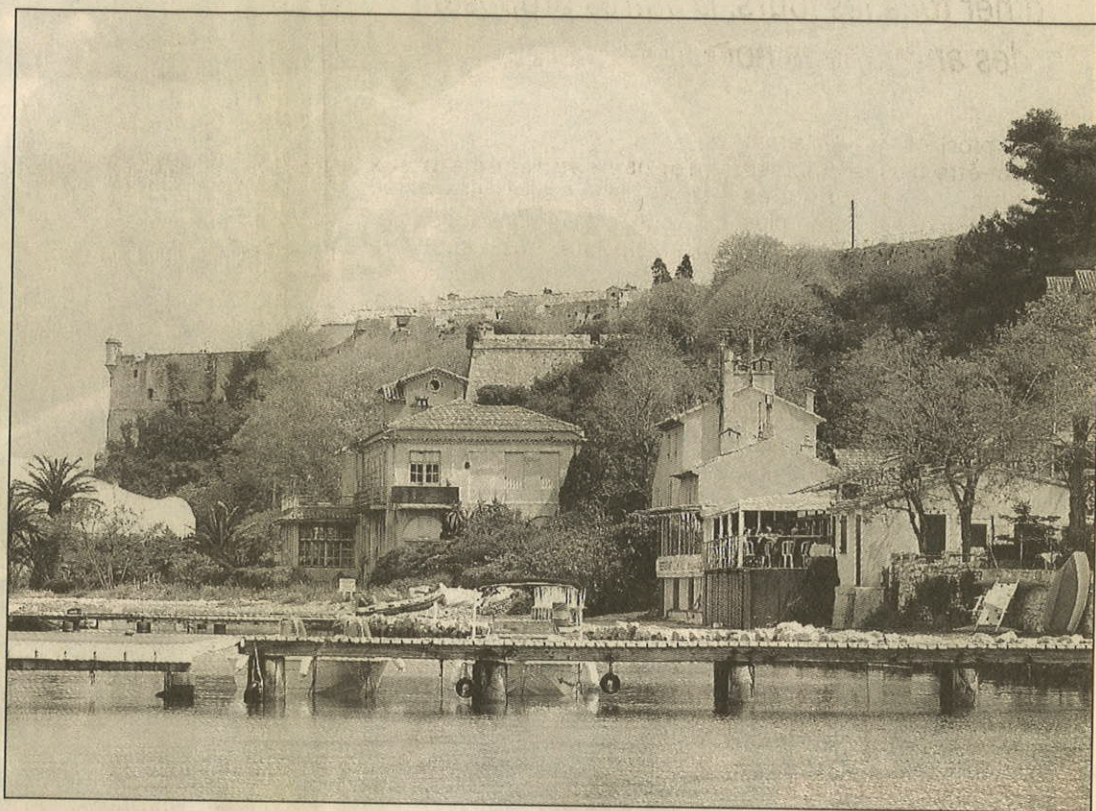
Dans un courrier daté du 1^{er} juin 2001 – mais seulement connu récemment – la DDE pointe l'existence d'une « *terrasse couverte entièrement clôturée de murs pleins créant une surface bâtie supplémentaire de l'ordre de 25 m², qui faute d'être autorisée (...), tient lieu d'infraction et doit donc être démolie* » (...)

En fait, depuis un an, rien n'a été modifié et il a fallu une récente nouvelle visite suivie d'une notification pour obliger l'occupant du cabanon à agir.

Une démolition qui fera jurisprudence ?

Dans son entourage, un proche précise que cette construction avait été réalisée pour séparer cette terrasse de celle de l'Escale et afin de ne pas causer de gêne au fonctionnement du restaurant.

Mais aujourd'hui, ce même proche assure que l'extension « *sera démolie* ».



En exigeant la démolition d'une construction illicite, la DDE confirme des irrégularités que dénonce depuis des années Jacques Murisasco, président de l'association de défense du patrimoine et du site de l'île Sainte-Marguerite.
(Photo A. B.-J)

Évidemment, Jacques Murisasco ne cache pas sa satisfaction devant l'action de la DDE. « *J'espère que cette décision fera jurisprudence pour d'autres constructions illicites* », explique-t-il. Sera-t-il entendu ?

Cette première démolition en appellera-t-elle d'autres ?

Pour l'instant, rien ne le confirme même si les services de l'Équipement semblent un peu plus volontaires. « *Certains dossiers de mise en conformité sont prioritaires comme le port de Saint-Laurent du Var, explique-t-on à la DDE. Mais petit à petit ce genre d'exemples devrait amener à limiter les irrégularités. Reste aussi à apurer le passé car ce qui était acceptable il y a quelques années ne l'est plus aujourd'hui* ».

« Construction litigieuse »

Ainsi, sur le plan d'un cabanon daté du 5 juin 1987 des services de l'urbanisme de Cannes, la

✓ 25 m² de terrasse illicite à détruire

✓ La DDE prête à faire respecter la loi

✓ Quel avenir pour les autres irrégularités ?

Autre exemple d'irrégularité – d'une dimension différente cependant –, la DDE a aussi demandé au propriétaire de l'Escale de détruire environ 3 m² de sa terrasse suite à la reconstruction de cet équipement après les dégâts causés par la tempête en novembre 2001. « *Mais notre bonne foi ne peut être mise en doute* », clame Guy Giuliano, le propriétaire, qui devrait s'exécuter après la saison estivale, en accord avec la DDE.

Enfin si les irrégularités constatées concernent aujourd'hui seulement le domaine public maritime, elles ne sauraient cacher celles dénoncées sur les cabanons situés sur le domaine communal.

Rafaël PERROT.